

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 8 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle Associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 2 février 2023.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoint, Mmes GENTIL DESCARRIÈRES Catherine et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mmes FOUCHER (Pouvoir à Mme POUPARD), FRASER (Pouvoir à Mme GENTIL DESCARRIÈRES) et Mr BILLARD (Pouvoir à Mr RIGUET)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude ALLEIN

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022.

1°) TRAVAUX VOIRIE 2023

Suite aux divers échanges lors des précédentes réunions, le Conseil Municipal décide de refaire la voirie sur route traversant le village de la Ville d'AI jusqu'à la limite de St-Martial ainsi que l'entrée du chemin des Ouches suite aux travaux d'aménagement du Centre-Bourg.

Le Conseil Municipal retient les devis de la Sté SLTP pour la voie communale passant à la Ville d'AI d'un montant global TTC de 32 616 € et le devis pour le Chemin des Ouches de la Sté SEC TP d'un montant TTC de 6 653,81 €.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire ou un Adjoint à signer lesdits devis et à déposer une demande de subvention auprès du Département.

Les crédits sont inscrits au BP 2023.

2°) CONVENTION FOURRIERE SPA 2023

Le Conseil Municipal accepte les termes de ladite convention au prix de 0,60 € par habitant pour la formule tout compris et autorise Mme le Maire ou un Adjoint à signer cette convention.

Les crédits seront prévus au BP 2023.

3°) ATTRIBUTION NUMEROTATION POUR MR GAUFFICHON – RUE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le 43 rue de la Mairie pour la parcelle cadastrée ZB 54, appartenant à Mr Jean-Daniel GAUFFICHON.

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

4°) AMENAGEMENT ESPACE DEVANT LA MAIRIE

Le Conseil Municipal est favorable pour l'achat de 3 poteaux et 3 pots de fleurs et mandate Mme le Maire de voir les tarifs et signer le devis à ce sujet.

5°) DEVIS DEPLACEMENT EP RUE DE LA MAIRIE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre-Bourg, le lampadaire situé à l'angle de la rue de la Mairie et du Chemin de Villenouvelle gêne au niveau des normes d'accessibilité sur le trottoir.

Aussi, un devis a été demandé au SDEER pour son déplacement qui se chiffre à 1 033,67 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ledit devis et autorise Mme le Maire ou un Adjoint à le signer.

Les crédits seront prévus au BP 2023.

6°) QUESTIONS DIVERSES

Repas du 8 mai

Mme le Maire fait part du devis reçu à ce jour de Mr Demolle. Ce point sera revu à la prochaine réunion quand elle aura reçu d'autres devis.

La séance est levée à 21h45.